

la compagnie dite *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, et de la compagnie dite *Alberta and Irrigation Company*.

Par l'honorable M. Casgrain:—De la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Par l'honorable M. Gibson:—De la *Mather Bridge and Power Company*.

Par l'honorable M. Watson:—De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de la compagnie dite *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.

Par l'honorable M. Derbyshire:—De la compagnie dite *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.

Par l'honorable M. McMullen:—De la compagnie dite *Walkerton and Locknow Railway Company*; de la compagnie dite *South Ontario Pacific Railway Company*; de la compagnie dite *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*, et de la compagnie dite *Guelph and Goderich Railway Company*.

Par l'honorable M. Belcourt:—De la compagnie dite *E. B. Eddy Company, Limited*.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Chemins de fer et des Canaux, pour l'exercice financier du 1er avril 1909 au 31 mars 1910.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 20, 1911*).

Aussi, le sixième rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'exercice expiré le 31 mars 1910.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 37, 1911*).

Aussi, le cinquième rapport du Bureau des Commissaires des chemins de fer pour le Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1910.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 20c, 1911*).

Aussi, les Ordres généraux de la Milice pour la période écoulée entre le 1er novembre 1909 et le 18 octobre 1910.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 41*).

Aussi, le quarante-troisième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1909-10. (Pêcheries).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 22, 1911*).

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la troisième session du onzième Parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Belcourt, a proposé:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—